

**RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (point 4)**

Le conseil d'administration a proposé,  
lors de sa réunion du 8 mai 2019, une affectation en report à nouveau.

**RESOLUTION SUR LA FIXATION DU MONTANT DE L'ADHESION ANNUELLE (point 7)**

Il est proposé de laisser le montant de l'adhésion annuelle à 10€.

